

APPEL DU TOGO POUR UN CODE DE CONDUITE SUR LES MIGRATIONS

Les migrations font partie des phénomènes qui ont toujours marqué l'humanité depuis la nuit des temps. Bien qu'étant un phénomène séculaire qui a contribué à la naissance et au développement des Etats, les migrations ne constituent pas moins, de nos jours, une question majeure des politiques nationales et internationales des Etats. Sous l'effet de la mondialisation, de l'évolution démographique, des disparités économiques persistantes, des conflits et catastrophes naturelles, la migration humaine revient incontestablement au premier plan des préoccupations des Etats.

Les conséquences de ces migrations ne sont plus à démontrer. Si l'hémorragie causée par le départ de la main-d'œuvre qualifiée constitue une perte pour le développement des pays de départ, la présence des étrangers en situation irrégulière peut être source de tension dans les pays d'accueil. Or, depuis quelques années, la gestion des flux migratoires internationaux figure en bonne place à l'ordre du jour de plusieurs organismes régionaux ou sous régionaux. La plupart des régions se sont dotées d'instruments et d'institutions visant à régler l'entrée, le séjour, le traitement et le départ des étrangers. Ces instruments régionaux comprennent à la fois des normes qui visent la protection des travailleurs migrants et des normes qui se rapportent à la gestion des migrants.

Toutefois, force est de constater que tous ces instruments et les activités qui sont menées aux niveaux régional ou sous régional sont disparates. L'ensemble des pays de la planète ne se sont donc pas, pour l'heure, mis d'accord sur un instrument intergouvernemental visant à gérer de façon harmonisée les migrations. La charge semble être laissée aux organisations internationales, notamment l'OIM, qui peinent à coordonner les actions disparates des Etats.

Conscient que la gestion des migrations requiert une approche globale, intégrée et équilibrée, le Togo propose qu'au-delà des efforts nationaux et sous régionaux, les

Etats parviennent à une prise de conscience collective à travers l'adoption d'un code de conduite sur les migrations.

Ce code de conduite doit encourager les Etats à mettre en place une politique migratoire qui n'isole pas la migration régulière et la migration clandestine. Il prendra en considération les causes des migrations, leurs manifestations, leurs effets et tiendra compte des liens existant entre la migration et d'autres domaines politiques pertinents.

Le code que propose le Togo sur les migrations s'intéressera aux paramètres de marché du travail, du regroupement familial, des obligations humanitaires et des impératifs de sécurité nationale. Il devra se baser sur une législation complète régissant l'admission, la résidence, l'expulsion et la naturalisation des étrangers.

Le système migratoire étant un processus caractérisé par des relations complexes unissant les migrants, les diverses parties prenantes publiques et privées dans les pays de destination, de transit et d'origine, une gestion efficace de ce processus et des relations qu'il sous-tend exige, comme l'a recommandé l'Initiative de Berne, la coopération de toutes les parties prenantes : Etats, organisations internationales, ONG, secteur privé, société civile, associations locales et migrants eux-mêmes. Ce code veillera donc à ce que cette coopération entre les diverses entités soit renforcée en vue d'une meilleure coordination des actions des Etats.

Cette synergie des Etats conduit nécessairement à ce qu'on peut appeler « une gouvernance globale des migrations ». Elle consiste à reconnaître que la migration est un domaine intersectoriel et multidisciplinaire qui exige des efforts concertés et des investissements pour être géré efficacement.